

Eramet
Société anonyme au capital de 87 702 893,35 euros
Siège social : 10 boulevard de Grenelle 75015 Paris
632 045 381 RCS Paris

**PUBLICATION OBLIGATOIRE RELATIVE A LA CONCLUSION D'UNE
CONVENTION REGLEMENTEE - PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET EN
APPLICATION DES ARTICLES L. 22-10-13 ET R. 22-10-17 DU CODE DE
COMMERCE**

Pour mémoire, il est rappelé qu'Eramet a consenti à la Société Le Nickel-SLN, sa filiale à 56%, le 23 décembre 2015, un prêt intragroupe dont la créance en principal s'élève actuellement à un total de 325 M€. Ce prêt et ses avenants ont été autorisés conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives aux conventions réglementées (L. 225-38 du Code de commerce).

Les actionnaires sont informés de la signature en date du 18 avril 2024, de conventions portant notamment sur la créance d'Eramet sur la Société Le Nickel-SLN au titre du prêt mentionné au paragraphe précédent et prévoyant une conversion en obligations subordonnées à durée indéterminée à taux fixe (« TSDI ») à émettre par la Société Le Nickel-SLN. Ces conventions sont bien conformes à l'intérêt social respectif d'Eramet et de Société Le Nickel-SLN puisqu'elles contribuent à apporter des solutions structurelles permettant à la Société Le Nickel-SLN de poursuivre ses activités en Nouvelle-Calédonie.

Cette opération n'a aucun impact sur le bilan consolidé d'Eramet, ce prêt étant déjà neutralisé dans le cadre des transactions réciproques au sein du même groupe de consolidation. Elle fait partie de l'opération globale de conversion des prêts existants de l'Etat français et d'Eramet auprès de la SLN sous la forme d'un instrument de quasi-fonds propres, selon l'accord convenu entre l'Etat français et Eramet tel qu'annoncé le 4 mars dernier.